

Livret de l'étudiant-e 2026-27



La **Classe préparatoire aux études supérieures – Classe d'approfondissement en arts plastiques** du Lycée Alain-Fournier est une **formation publique en un an** du **Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, qui **accompagne et conseille les étudiant-es dans des choix d'orientations artistiques** correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, dans une **construction de leur démarche et de leur dossier artistique**.

Elle prépare aux **exigences spécifiques des examens des épreuves d'entrée des écoles supérieures d'art** (écoles des beaux arts, écoles d'art et de design / de communication, écoles d'architecture, etc.), des **formations supérieures de l'image** (illustration, animation, graphisme, création numérique, audiovisuel, etc.), des **formations du patrimoine**, ainsi qu'aux **cursus universitaires en Histoire de l'art et en Arts plastiques**.

Cette Classe préparatoire présente trois particularités

- une formation à l'appui d'un **contenu articulant théorie et pratique** (Pratique plastique, Histoire de l'art, Culture artistique contemporaine, Philosophie, Lettres, Anglais, Arts du spectacle, Culture Mathématique Scientifique et Technique) et des **formes pédagogiques diversifiées** (pratique en atelier, cours magistraux, débats, ateliers d'initiation, workshops, accompagnement à l'orientation, visites d'expositions et de sites patrimoniaux, spectacles, conférences, rencontres avec des artistes et des professionnel·les de la culture et de la médiation culturelle, etc.) ;
- une ouverture sur différentes **pratiques artistiques contemporaines** (arts plastiques et visuels, images narratives, production sonore, performance, théâtre, scénographie, architecture, etc.) et sur la manière dont elles s'inscrivent **dans des domaines de la création et des métiers variés** ;
- une **coloration spécifique de la formation avec deux axes transversaux aux pratiques artistiques contemporaines**, appuyés sur nos partenariats : une **sensibilisation au spectacle vivant** (enseignement des Arts du spectacle, partenariats culturels, ateliers et workshops, etc.), une **initiation aux métiers de l'exposition** (commissariat, régie, assistantat d'artistes, scénographie et médiation) grâce à **La Transversale**, galerie d'art contemporain située au sein du lycée, en lien avec des professionnel·les des structures artistiques partenaires.

En effet, la formation en CPES-CAAP n'a pas été pensée et centrée exclusivement sur "l'artistique", mais en intégrant une ouverture à la polyvalence et au "péri-artistique" (régie, ingénierie, scénographie, artisanat, assistantat, critique, partenariat, médiation, etc.) des futurs étudiant-es des écoles d'art et des formations artistiques, en tant que "professionnel·les de la culture", motivée par une nécessité **d'identification des parcours et formations des métiers de la culture et des arts dans les pratiques artistiques contemporaines** (curateur, régisseur, assistant, médiateur, restaurateur, etc.), qui représentent aussi des débouchés nombreux et passionnants.

Statut universitaire

La CPES-CAAP de Bourges offre un **statut d'étudiant-e de l'enseignement supérieur et permet de valider à son issue une première année universitaire** (attribution de 60 ECTS). Pour cela, **ses étudiant-es procèdent obligatoirement à une double inscription administrative** : en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, et auprès de son université partenaire, l'Université de Tours, département Histoire des Arts. Les étudiant-es de la CPES-CAAP de Bourges **bénéficient à ce titre de tous les avantages attachés à leur statut universitaire** (carte d'étudiant-e, réductions, sécurité sociale, aides financières, services universitaires sanitaire et social, restaurants et logements universitaires, ressources pédagogiques dématérialisés et sur sites, etc.).

Sommaire :

•	Organisation des études et contenus des enseignements	p. 04
•	Répartition des heures sur les Composantes d'enseignement	p. 06
•	Une pédagogie différenciée	p. 07
•	Évaluation, Bilans et Concours blancs	p. 10
•	Répartition des ECTS (European Credit Transfer System)	p. 11
•	Contrat d'étude	p. 12
•	Inscription universitaire	p. 15
•	Questions sur le statut d'étudiant	p. 14
•	Accès à un niveau d'études supérieur : perspectives et débouchés	p. 16
•	Quelques conseils et suggestions pour votre année en CPES-CAAP	p. 17
•	Organigramme du lycée	p. 21
•	Plan du lycée Alain-Fournier	p. 22
•	Plan de Bourges et principaux lieux visités	p. 23
•	La Transversale	p. 24

Organisation des études et contenus des enseignements

Composantes et Modules du parcours de formation en CPES – CAAP

L'enseignement en CPES-CAAP ne comporte pas de programme limitatif ; il est ouvert et généraliste. L'ensemble des **Composantes d'enseignement, en prise directe avec le monde et les acteurs de la création contemporaine**, est articulé aux attentes des concours d'entrée des écoles supérieures d'art, d'art et design, d'art et communication, et des formations supérieures de l'image, préparant ainsi à leurs différentes épreuves et concours, ainsi qu'aux contenus et objectifs d'enseignement des **cursus universitaires en Arts plastiques ou en Histoire de l'art (accès par validation de parcours)**. Ces Composantes d'enseignement sont complétées par des Modules, blocs d'activités et d'expériences qui viennent s'ajouter ou s'insérer dans l'emploi du temps d'enseignement.

Tous les enseignements, qu'il s'agisse de culture artistique ou de culture générale, participent de manière croisée et complémentaire aux grands objectifs de formation théorique des étudiant-es de la CPES-CAAP. L'étude d'œuvres (commentaires critiques et rencontres) et l'initiation aux techniques de l'analyse sont partagées entre la quasi-totalité des Composantes d'enseignement.

L'enseignement en CPES-CAAP est réparti sur deux périodes afin de tenir compte des échéances des concours d'entrée et des consolidations pratiques et culturelles nécessaires à la suite des admissions. **Transition entre deux systèmes, l'organisation pédagogique est annualisée afin de correspondre à celle de l'enseignement supérieur auquel la CPES-CAAP prépare.** Cette organisation vise également à donner de la souplesse à l'équipe pédagogique qui, dans les domaines artistiques et dans les enseignements généraux, intervient sur l'ensemble de l'année ou de manière plus particulière en focalisant sur certaines compétences dans des phases opportunes du cursus. Les deux périodes permettent de jouer sur la volumétrie des différents éléments du cursus et de lier la continuité des enseignements de culture générale, de culture artistique et de pratique avec les échéances des calendriers des concours.

L'année est donc organisée en deux semestres : le premier essentiellement consacré à **la construction de l'orientation et à la préparation aux concours**, le deuxième à **l'accompagnement pendant les concours, ainsi qu'à la préparation à l'intégration dans les établissements d'enseignement artistique supérieur**. Durant ce deuxième semestre, l'accompagnement individualisé a pour objectif le soutien et le renforcement pour aider les étudiant-es dans les domaines où leurs pré-requis seraient éventuellement insuffisants (culture artistique, approche technique, constitution de projets, autonomie, rédaction-oralisation, analyse, etc.).

Comme pour toute Classe préparatoire, le rythme d'étude encadré est assez important (emploi du temps d'environ 35h par semaine) mais, afin de s'ancrer dans une véritable création vivante, **le travail personnel se doit surtout d'être le plus intense possible et repose donc sur la capacité des étudiant-es à s'autonomiser et à s'investir dans la recherche et la production** : durant les temps consacrés au travail en atelier ainsi qu'en dehors de ces heures d'accompagnement, en alternant avec des temps en autonomie dans l'atelier et auprès des partenaires de la CPES-CAAP. L'objectif est de **favoriser le développement personnel et la construction d'individualités artistiques**, laissant ainsi l'opportunité de **constituer les fondations d'un véritable travail personnel — non une succession d'exercices techniques, ni des stéréotypes formatés pour les concours.**

Modules obligatoires : (variables)

- ateliers d'initiation (peinture, photographie, son, édition, céramique, etc.) ;
- workshop et rencontres avec des artistes et intervenant-es extérieur-es ;
- expositions, sites patrimoniaux et architecturaux, musées, conférences, visites d'ateliers, etc. ;
- programme de sensibilisation au spectacle vivant (théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.).

Modules en autonomie : (variables)

- workshop, stages ou bénévolat auprès des partenaires de la CPES-CAAP ;
- assistantat d'artistes, commissariat, accrochage, médiation des expositions de La Transversale ;
- stages ou formations auprès de structures artistiques ou culturelles, d'agences créatives, etc. ;
- concours artistiques, participation à titre personnel à des expositions, des publications, etc. ;
- portes-ouvertes de la CPES-CAAP, portes-ouvertes de l'Ensa Bourges et forums de l'orientation auxquels participe le lycée Alain-Fournier, etc.

Les **Modules annualisés**, qu'ils soient obligatoires ou optionnels, permettent la mise en place d'Ateliers d'initiation, de visites d'exposition, de sorties sur des spectacles, de workshop avec des artistes invité-es auprès de nos partenaires ou par la CPES-CAAP, etc., **qui viennent compléter les enseignements des différentes composantes de la CPES-CAAP, notamment dans une approche plus technique de certains domaines de la création** (métiers de l'exposition, création numérique et multimédia, sonore, vidéo, performance, spectacle vivant, architecture, etc.).

Ces **Modules s'organisent librement entre les deux semestres, de manière à s'adapter à l'actualité de nos partenaires**, et viennent se positionner sur plusieurs périodes possibles :

- **en soirées** (spectacle vivant, formation) ;
- **sur le créneau du mercredi après-midi** ;
- **sous forme de journées ou semaines banalisées** (workshop, ateliers) ;
- ou peuvent intervenir **durant les heures de cours**.

Ils impliquent les partenaires de la CPES- CAAP ainsi que des intervenant-es extérieur-es et sont donc souvent mis en place hors site. La mobilité sur des lieux autres que le lycée Alain-Fournier est donc indispensable.

Dans le cadre de ces modules annualisés, les **Modules en autonomie ont un statut particulier** : ce sont des **activités artistiques complémentaires aux enseignements et à la formation en Classe préparatoire**, de type "stage", dans lesquelles les étudiant-es s'engagent librement, ou sur sollicitations de leurs professeur-es et des partenaires de la CPES-CAAP, sur le temps scolaire (à la condition que leurs absences soient limitées dans le temps et ne mettent pas en difficulté leur suivi des enseignements) ou, de préférence, en dehors de celui-ci (mercredi après-midi, week-end, vacances scolaires, etc.). **Pour chaque Module en autonomie dans lequel les étudiant-es s'engagent, ils et elles doivent obligatoirement rendre compte auprès de leurs enseignant-es de l'expérience vécue durant celui-ci, ainsi que des réinvestissements attendus dans leur démarche artistique personnelle ou dans la construction de leur projet d'orientation.**

Leur investissement dans les Modules en autonomie et l'exploitation de l'expérience personnelle qu'ils et elles en feront sera **valorisé par 1 ECTS chaque semestre** (plusieurs Modules en autonomie devront bien entendu être suivis chaque semestre).

Répartition des heures sur les Composantes d'enseignement

Pratique artistique

- **Emmanuel YGOUF** 12h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Pratique artistique :**
 - Module de Création artistique + analyse et théorisation de la démarche artistique + entretiens individuels – **5h** semestre 1, **7h** semestre 2
 - Module Exposer (mise en espace) – **1h** semestre 1
 - Module Papier (pratiques graphiques, édition, dessin tout-terrain, etc.) – **4h**
 - Accompagnement à l'orientation, méthodologie d'élaboration du dossier et préparation aux oraux – **2h** semestre 1

Culture artistique

- **Emmanuel YGOUF** 3h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Culture artistique contemporaine**
- **Delphine BORDAT** 9h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Histoire de l'art** – 4h
 - **Parcours thématiques XXe siècle** – 4h
 - **Lecture d'œuvres** – 1h

Culture générale

- **Clotilde LAMY** 2h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Philosophie**
- **Magali GRELLARD** 2h / semaine – semestres 1 et 2
 - **Lettres**
- **Hélène DURAND** 3h / semaine – 80 heures réparties sur les semestres 1 et 2
 - **Anglais écrit et oral**
 - **Anglais oral** – entretiens individuels en atelier
- **Sylvain ENGERRAN** 1h30 semaine – semestres 1 et 2
 - **Culture mathématique, scientifique et technique (TP)**
- **Patrice CHARRIER** 2h / semaine – semestre 1 (30 heures)
 - **Arts du spectacle**

Une pédagogie différenciée basée sur les principes suivants :

- l'ouverture de la formation à des profils et des niveaux variés mais motivés par la création et la culture artistique ;
- la transmission de savoirs artistiques et d'une pensée sur la manière dont s'élaborent ces savoirs ;
- l'ambition de développer chez chaque étudiant-e les qualités attendues en art : curiosité, flexibilité et sensibilité, réflexion ouverte et critique, capacité d'émerveillement, raisonnement créatif, démarche exploratoire, ingéniosité technique, investissement personnel et collaboratif, veille culturelle, attention aux grandes questions du monde contemporain et de l'actualité, etc. ;
- des connaissances et des compétences acquises *en situation*, à l'occasion de réalisations individuelles ou collectives et de projets de taille et de difficulté très variables qui amènent les étudiant-es à faire preuve d'initiative, d'ingéniosité sensible et technique, de créativité pour expérimenter et pour interroger ces objectifs ;
- une **pédagogie communautaire et collégiale**, où chacun-e apprend en permanence des autres et participe activement à l'apprentissage, comme à l'évaluation, permettant ainsi aux capacités individuelles de tirer l'ensemble vers le haut ;
- la **valorisation des initiatives** prises par les étudiant-es eux-mêmes, auquel-les une souplesse de l'organisation du temps scolaire est accordée à travers des expériences, stages et rencontres en autonomie en dehors du cadre d'enseignement, avec des artistes et professionnel-les de la culture, partenaires ou non de la CPES-CAAP, en plus des locaux et des moyens techniques de la Classe préparatoire, qui sont accessibles de manière étendue, promouvant ainsi l'**autonomisation de l'ensemble des étudiant-es** ;
- l'**effectif réduit** (la jauge maximale étant de 24 étudiant-es) permet une **individualisation des parcours et un accompagnement adapté aux besoins et au projet de chaque étudiant-e**, par une équipe enseignante diversifiée (7 professeur-es — auquel-les s'ajoutent une quinzaine d'intervenant-es extérieur-es renouvelé-es chaque année : artistes, créateur-rices et professionnel-les de l'art et de la culture). Ces enseignant-es privilégient en effet une **approche pédagogique individualisée**, associant réflexion et expérimentation personnelle.

L'emploi du temps alterne :

- des "**temps courts**" autour de certaines disciplines relevant de la Culture générale, dont la fréquence couvre une très grande partie de l'année ;
- des "**temps longs**" qui permettent le travail en atelier et l'approfondissement des approches pratiques des Arts plastiques et théoriques de l'Histoire de l'art ;
- des "**temps souples**" permettant de la modularité autour d'activités ponctuelles (modules annualisés — ateliers d'initiation ou d'approfondissement, workshops, interventions extérieures, rencontres avec l'œuvre d'art, etc. — qu'ils soient obligatoires ou optionnels).

▪ **L'objectif de formation en CPES-CAAP repose sur une pédagogie de projet** : il s'agit de permettre aux étudiant-es **d'apprendre à faire des choix techniques ou procéduraux** (dans une situation d'apprentissage donnée, dans l'investigation d'un problème, dans la mise en œuvre d'un projet plastique et artistique) ; **de cultiver et d'outiller les compétences nécessaires à laisser une place à l'intuition et au recul** (sur ses conditions comme ses effets) ; **de passer du choix aux intentions, puis aux initiatives personnelles pour sous-tendre des pratiques artistiques singulières**.

La pratique plastique personnelle est l'élément moteur de la formation en CPES-CAAP, autour de trois étapes suivies par l'enseignant en charge des pratiques artistiques : **l'analyse, la recherche et la production**. Chacune de ces étapes est **régulièrement évaluée lors des entretiens** qui ont lieu tout au long de l'année avec l'enseignant coordonnateur. Ces **entretiens** apportent aide et conseils individualisés dans la conception d'un travail, du projet initial à la réalisation finale, et permettent d'enrichir le regard et la réflexion de l'étudiant-e sur sa production, représentant donc un **moment clef du travail en CPES-CAAP**. L'interlocution a en effet pour fonction de déstabiliser la démarche de l'étudiant-e pour l'obliger à accoster sur des terres inconnues : l'objet de l'entretien est disséqué, placé dans le contexte de l'atelier et de la formation en CPES-CAAP, mais aussi abordé à partir d'autres domaines et points de vue (les pratiques contemporaines, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature, etc.), procédant ainsi à une excursion dans des territoires que le travail de l'étudiant-e n'avait pas encore traversé, pour que celui-ci soit sollicité différemment, tiraillé, et la réflexion de l'étudiant-e portée "à ébullition". Ce n'est pas par la racine que le fruit est analysé, mais plutôt par les intempéries auxquelles l'arbre est exposé que sont étudiés les objets qu'il produit.

▪ **L'atelier est le lieu central de ces principes pédagogiques, comme espace de transmission par la création** (différent de la transmission mécanique d'un modèle et d'un geste technique, conformes aux visées performatives ou aux réponses normées et assujetties à une commande extérieure), **lieu de réflexion, d'interactions et de mise en perspective et en relation des productions**, et "**laboratoire**" d'élaboration, individuelle et collective, axé sur le processus de travail de l'étudiant-e. Le travail de l'atelier offre la possibilité d'une **multiplicité d'expériences plastiques, techniques** (peinture, volume, pratique graphique, photographie, installation, performance, dessin d'observation, pratique de l'exposition, etc. — le choix des moyens d'expressions sont généralement libres dans l'atelier) et **théoriques**, à partir de sollicitations thématiques ou de recherches personnelles, **privilégiant la réflexion, les expérimentations techniques et leurs mises en forme**.

L'atelier est considéré comme un lieu d'initiation à la recherche en arts plastiques : pour l'étudiant-e, il s'agit de monter un projet personnel (en s'appuyant, par exemple, sur la tenue régulière d'un carnet de recherches), puis de le concrétiser.

La régularité des productions est exigée afin de pouvoir constituer le corpus de travaux figurant dans le dossier de l'étudiant-e en vue des concours — **une nouvelle réalisation en Module papier** (dessin contemporain, édition, etc.) **par semaine environ** (premier semestre), et **une nouvelle réalisation plastique sur des médiums variés environ toutes les trois semaines, avec alternance de productions libres et de productions en réponse à des projets partenariaux et sollicitations extérieures** (liées au programme de Culture artistique, à l'actualité artistique et aux rencontres avec l'œuvre d'art) **qui sont autant de générateurs de projets personnels**.

L'atelier de la CPES-CAAP est donc un lieu conçu pour la pratique, pour l'échange et la réflexion, permettant la construction individuelle d'un appareillage critique, assumant par là-même une dimension sociale et éducative : à la fois lieu d'émancipation de futur-es jeunes créateur-rices face à un enseignement des arts plastiques qu'ils et elles ont pu connaître jusqu'ici, et dans le partage égalitaire, de pair à pair, des gestes et des savoirs.

L'équipe pédagogique de la CPES-CAAP propose un enseignement qui développe la transversalité des disciplines, en favorisant l'étude d'objets et savoirs culturels communs, en mutualisant le suivi et l'évaluation des étudiant-es, en faisant systématiquement appel à la réflexion et à la créativité des étudiant-es, en développant ensemble des rythmes et des contenus de travail progressifs, en apportant à tou-tes les étudiant-es l'assurance et l'épanouissement nécessaire avant le "saut" dans les études supérieures artistiques.

Les cours d'Histoire de l'art, de Culture artistique contemporaine, de Philosophie, de Lettres, d'Art du spectacle, les Modules annualisés (obligatoires ou en autonomie), les savoir-faire pratiques et théoriques acquis, régulièrement mis en jeu dans le cadre d'une réflexion individuelle, **fournissent aux étudiant-e-s les outils nécessaires pour appréhender leurs travaux dans une relation critique et dans une perspective artistique.**

Les sorties culturelles et artistiques, les visites d'expositions, les rencontres avec les acteur-rices et professionnel-les de l'art et de la culture (artistes, commissaires d'exposition, designers, cinéastes, musiciens, chorégraphes, écrivains, philosophes, etc.), les échanges avec les structures partenaires (écoles d'art, associations et structures de diffusion et de production sur la scène locale et nationale, centres d'art, Frac, musées, etc.), les spectacles, les concerts et les conférences, et enfin les expositions et l'accueil des artistes et des publics à la Transversale, galerie du lycée Alain-Fournier, **témoignent de la diversité et de la richesse des questionnements actuels de la création et de la transmission artistique, en plaçant de fait les étudiant-es en prise directe avec les œuvres, les artistes, ainsi que la pensée créatrice.** Ces rencontres et partenariats permettent ainsi aux étudiant-es d'établir un lien direct avec le monde professionnel avant même l'intégration dans les formations artistiques.

Enfin, les enseignements en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier sont assurés par des **professeur-es agrégé-es d'enseignement artistique** (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre), dont certains sont issu-es d'École d'art ou du Conservatoire de musique — et engagé-es par ailleurs dans des activités personnelles orientées vers les enjeux actuels de la création (Art contemporain, musique, danse, théâtre) ou assurent des missions d'information et de formation auprès de l'Éducation nationale.

Le professeur Coordinateur de la CPES-CAAP assure, plus particulièrement, au sein de la classe, l'encadrement, l'accompagnement et le suivi de l'orientation de chaque étudiant-e, l'organisation des projets de l'année ainsi que les relations avec les partenaires de la Classe préparatoire.

Évaluation, Bilans et Concours blancs

Pour l'ensemble des composantes d'enseignement, l'évaluation des étudiant-es repose sur un **double système de classement par compétences** (sous forme de **lettres** [Niveau de maîtrise : **A** - Très bonne maîtrise ; **B** - Bonne maîtrise ; **C** - Maîtrise correcte ; **D** - Maîtrise partielle ; **E** - Absence de maîtrise ; **NV** - Non validé] et de **notation** par l'attribution, **à chaque fin de semestre, d'ECTS** (European Credit Transfer System), qui permet de **valider à l'issue de cette année de Classe préparatoire une première année universitaire** (L1 - 60 ECTS).

En plus du **Contrôle continu**, des **Bilans sont organisés à la fin de chaque semestre à partir d'une série d'épreuves correspondant aux différents enseignements et modules suivis**, permettant d'évaluer les acquis et les progressions des étudiant-es.

Le **Bilan de pratique plastique prend la même forme qu'en première année en école d'art**, c'est-à-dire un entretien oral individuel devant public (dans l'atelier au premier semestre et à la Transversale au second), en situation d'accrochage et d'installation des travaux personnels, des productions réalisées en Ateliers d'initiation et en workshops, et de la présentation des carnets de recherches et notes de travail du semestre. Cet ensemble doit permettre de mesurer le parcours engagé par l'étudiant-e à des moments clefs de l'année, de l'analyser, de mettre au jour les manques et les réussites.

Un **Concours blanc est organisé à la fin du premier semestre**, reprenant les différentes épreuves **pratiques et culturelles des concours d'entrée en école supérieur d'art**, et permettant de vérifier la bonne compréhension des enjeux techniques, formels, conceptuels et théoriques propres aux formations artistiques.

Bilans et Concours blancs permettent aux étudiant-es de prendre conscience des enjeux de l'enseignement supérieur et de son cadre d'exigence, de tester, au premier semestre, l'**engagement de l'étudiant-e dans la préparation aux épreuves des concours**, et, au second semestre, sont l'occasion de **démontrer leur motivation et capacités à s'inscrire dans un parcours d'enseignement artistique long.**

L'attribution des 60 ECTS et du niveau L1 universitaire en fin de CPES-CAAP permet :

- la **consolidation et la validation du parcours de formation** afin d'éviter une "année blanche" en Classe préparatoire, offrant ainsi un **cadre valide** aux étudiant-es ;
- de **favoriser une possible réorientation vers les filières universitaires, éventuellement non-artistiques, en cas d'échec aux concours ou de réorientation** à l'issue de la CPES-CAAP ;
- de **faciliter une éventuelle réorientation vers les filières universitaires après une année au sein des écoles d'art** si l'étudiant-e change d'avis sur son choix d'orientation.

Licence 1
HISTOIRE DE L'ART

UFR d'Arts et Sciences Humaines
TOURS

Répartition d'ECTS 2026-27 :

Enseignements et Modules	ECTS (European Credits Transfer System)		
	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	Total
Pratique artistique et Culture artistique contemporaine	8	8	16
Analyse et théorisation de la démarche artistique personnelle	1	2	3
Orientation et Méthodologie	2	1	3
Culture artistique contemporaine	4	4	8
Module de rencontre avec l'œuvre et l'expérience professionnelle artistique	1	1	2
Histoire de l'art et Parcours thématiques XXe siècle	20	12	32
Histoire de l'art	12	8	20
Parcours thématiques	8	4	12
Lettres & Philosophie	2	2	4
Anglais	2	2	4
Culture mathématique, scientifique et technique	1	1	2
Arts du spectacle	2	Ø	2
	35	25	60

L'année universitaire en CPES-CAAP, en partenariat avec le Département Histoire de l'art de l'Université de Tours, est sanctionnée par l'attribution d'une **Attestation du parcours de formation** (niveau de la formation située au sein des études menant au grade de Licence à Baccalauréat+1 / 60 crédits ECTS - Licence 1^{ère} année en Histoire de l'art) et par une **Mention globale**, portant sur l'ensemble du parcours, s'exprimant dans la même échelle de lettres que ci-dessus.

Cette convention avec l'Université de Tours permet aux étudiant-es de la CPES-CAAP de Bourges d'établir **une équivalence universitaire L1 à l'issue de leur année, sous condition de validation de leurs 60 ECTS lors du Conseil de classe du second semestre, et une entrée directe en deuxième année universitaire.**

Classification de la formation

Une **mention globale annuelle**, portant sur l'ensemble du parcours sera exprimée en fin d'année universitaire par un classement de la qualité du travail, des résultats obtenus et des compétences acquises de l'étudiant-e, conformément au tableau ci-dessous.

A Très bien	B Bien	C Assez bien	D Convenable	E Passable	F Insuffisant
de 55 à 60 ECTS	de 49 à 54 ECTS	de 43 à 48 ECTS	de 37 à 42 ECTS	de 30 à 36 ECTS	moins de 29 ECTS

Le Contrat d'étude en CPES-CAAP

En tant qu'étudiant-es en CPES-CAAP, vous êtes acteur-riche de votre formation, en interaction avec l'équipe pédagogique et l'ensemble des intervenant-es et partenaires, possédant une voix consultative (représentation par des délégué-es, initiative de contenus de formation en fonction de besoins exprimés et des profils d'orientation, etc.) et décisionnaires (quant à votre orientation, aux propositions de Modules en autonomie, à la pratique collégiale du jugement et de l'appréciation lors des travaux d'accrochage, etc.). **Vous êtes donc aussi responsables de votre investissement dans les études en Classe préparatoire, dont votre orientation et la poursuite de vos études dans l'enseignement supérieur artistique en sont les enjeux, et vous engagez donc, à travers le Contrat d'étude proposé, à répondre au cadre, exigences de travail et contraintes de la formation.**

Les Composantes d'enseignement de la CPES-CAAP sont pensées dans leur complémentarité et vous permettent d'être dans un dialogue constant avec vos professeurs et les intervenant-es ; **ce dialogue ne peut et ne doit être rompu en raison d'une absence d'assiduité. Votre présence en cours comme dans l'ensemble des activités, modules, sorties et workshops proposés est donc obligatoire.** Cette présence est requise tout au long de l'année et jusqu'à son terme, y compris durant la période post-concours en fin d'année, qui permet l'approfondissement de connaissances et compétences adaptées aux écoles et formations que vous aurez choisi d'intégrer.

En cas d'absences importantes et non justifiées auprès de la Vie scolaire et de vos enseignant-es et intervenant-es, le Conseil de classe pourra considérer que celles-ci ont compromis l'acquisition de vos connaissances, nécessaires à l'obtention des ECTS.

Une exigence de restitution du travail vous est demandée dans l'ensemble des Composantes d'enseignement et Modules, tant pratique que relevant de la culture artistique et de la culture générale. Aucun retard non justifié / refus de restitution ou de participation à des projets et activités de groupe, ne sera accepté et sera donc sanctionné par les enseignants lors de l'attribution de vos ECTS.

Les Bilans et concours blancs sont obligatoires pour l'ensemble des étudiant-es, y compris celles et ceux dont l'orientation choisie ne nécessite pas la préparation à certaines des épreuves proposées.

Un minimum de 25 ECTS (sur 35) est exigé pour pouvoir valider le semestre 1 et accéder au second semestre, déterminant pour les concours et l'orientation.

Si ce nombre d'ECTS n'est pas atteint, le Conseil de classe pourra décider de votre maintien ou non au sein de la CPES-CAAP au second semestre.

Dans le cas où la formation ou les orientations proposées en CPES-CAAP ne seraient pas conformes à vos attentes et besoins, et dans le cadre de la Convention signée avec l'Université de Tours **une réorientation dans une autre filière pourra vous être proposée en partenariat avec le SCUIO** (Service commun universitaire d'information et d'orientation), **dès le mois de décembre, au sein des universités de l'académie d'Orléans-Tours ou dans un autre établissement.**

Enfin, **vous êtes bien évidemment tenu-e de respecter le règlement intérieur du lycée Alain-Fournier** dont vous aurez pris connaissance dès le jour de la rentrée.

Contrat d'étude à signer

et à restituer au Professeur coordinateur de la CPES-CAAP

Un engagement ferme et assumé de chaque étudiant-e pour répondre au cadre d'enseignement et aux demandes des professeur-es et intervenant-es, est exigé durant l'ensemble de l'année de Classe préparatoire.

Cet engagement trouve sa forme dans ce Contrat d'étude signé par l'étudiant-e.

Je, soussigné-e.....
étudiant-e en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, confirme avoir pris connaissance :

- des exigences d'assiduité, de ponctualité et de travail nécessaires à ma réussite et à l'obtention de mon orientation à l'issue de cette Classe préparatoire artistique ;
 - des conditions de déroulement de l'année scolaire ;
 - des conditions d'attribution d'ECTS dans le cadre de ma double inscription au lycée Alain-Fournier de Bourges et à l'Université de Tours ;
 - du conditionnement de ma poursuite d'étude au second semestre en CPES-CAAP au nombre minimum de 25 ECTS obtenu au premier semestre ;
 - du règlement intérieur du lycée ;
- et m'engage à répondre à ce Contrat d'étude.

Le / /

Signature :

Inscription Universitaire

La CPES-CAAP est une formation du *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, qui offre un statut d'étudiant-e de l'enseignement supérieur. Pour cela, **ses étudiant-es procèdent obligatoirement à une double inscription administrative** : en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier de Bourges, et auprès de son université partenaire, l'Université de Tours, département Histoire des Arts, dès la rentrée de septembre.

Pour faciliter cette double inscription universitaire, celle-ci est centralisée directement au lycée Alain-Fournier auprès d'une interlocutrice unique qui vous aidera dans l'ensemble de vos démarches, Madame Braguy, du Service d'intendance du lycée (Bâtiment administratif, aile droite). Vous pourrez prendre rendez-vous avec elle dans les horaires du lycée et/ ou la contacter par téléphone (ligne directe : 02.48.23.11.86).

Questions sur le statut Étudiant

Si les élèves inscrit-es à la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier ont le statut d'étudiant-es de l'enseignement supérieur, bénéficient-ils à ce titre des différents avantages qui y sont attachés ?

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-il-elles d'une Carte d'étudiant ?**

Oui : l'inscription à la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier est par la délivrance d'une carte d'étudiant-e multiservices valable pour l'année universitaire (droit à l'accès aux services universitaires sanitaire et social, au service de restaurants universitaires [CROUS], aux services universitaires des activités physiques et sportives, etc.).

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-il-elles de réductions ?**

Oui : le statut d'étudiant-e permet d'obtenir des réductions sur les tarifs de transport en commun (SNCF, etc.) et donne droit à des réductions de tarif dans les salles de cinéma, salles de concert, à l'entrée gratuite ou à tarif réduit dans les musées, etc.

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier peuvent-il-elles accéder aux ressources pédagogiques universitaires ?**

Oui : ils et elles bénéficient de toutes les fonctionnalités liées à l'ENT de l'université : ressources documentaires en lignes, accès aux bibliothèques et emprunt d'ouvrages, impressions et photocopies sur les sites universitaires, etc.

- **Comment accéder à ces services numériques ?**

Un identifiant et un mot de passe, uniques, vous seront communiqués après votre inscription et vous permettront d'accéder aux services numériques de l'Université, via l'ENT (Environnement Numérique de Travail) : ent.univ-tours.fr

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-il-elles de la sécurité sociale ?**

Depuis la rentrée 2019-20 la sécurité sociale étudiante est définitivement supprimée, ce qui signifie que les étudiant-es s'inscrivant pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur en 2026-27 restent automatiquement sous le régime de sécurité sociale de leurs parents (sauf s'il-elles exercent une activité professionnelle qui les fait dépendre d'un autre régime — régime général, agricole ou régimes spéciaux). Ces étudiant-es doivent créer un compte personnel sur le site ameli.fr pour la gestion de leurs remboursements.

Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à ouvrir un compte personnel sur le site ameli.fr !

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier peuvent-ils-elle-s bénéficier d'aides financières ou d'exonération des droits universitaires ?**

Oui : les étudiant-es de la CPES-CAAP du lycée Alain-Fournier peuvent bénéficier de Bourses d'études. Cette demande s'effectue dans le cadre social étudiant auprès de Madame Gilberton, comme l'ensemble de vos démarches d'inscription universitaires. Des renseignements complémentaires sur les Bourses et les Aides sociales sont aussi disponibles à partir de ce lien :

<https://www.univ-tours.fr/campus/vie-pratique/bourses-et-aides-sociales/>

- **Les étudiant-es en CPES-CAAP au lycée Alain-Fournier bénéficient-il-elles de logements universitaires ?**

Oui : le statut d'étudiant-e permet de faire une demande de logement en résidence universitaire (CROUS), dont l'une des antennes est située à quelques minutes à pied du lycée Alain-Fournier (deux autres sites sont plus proche de centre-ville). Cependant, le lycée Alain-Fournier propose aussi à ses étudiant-es des places dans l'internat du lycée, à un étage réservé aux étudiant-es (CPGE scientifiques et CPES-CAAP), qui reste ouvert tous les week-ends de l'année scolaire, du self du dimanche soir jusqu'au samedi midi (kitchenette commune le week-end), et des infrastructures sportives du lycée (salles et terrains de sport, salle de musculation).

Accès à un niveau d'études supérieur : perspectives et débouchés

Après la CPES-CAAP

Accès par concours et sur Parcoursup aux **écoles supérieures d'art** (art, art et design, art et communication, architecture, etc.), notamment sous tutelle du ministère de la Culture, **aux formations supérieures de l'image** (illustration, graphisme, animation, photographie, création numérique, etc.), ainsi qu'aux **cursus universitaires en Arts plastiques et en Histoire de l'art** (accès par Parcoursup et par validation de parcours).

Dans une formation artistique, les étudiant-es n'apprennent pas seulement un métier, il-elles apprennent avant tout à créer, à être à l'écoute du monde dans lequel il-elles vivent.

Or, la **création apporte toujours une plus-value, quel que soit son champ d'application**. Elle peut donc être au cœur aussi bien des métiers artistiques et culturels, que de l'environnement scientifique ou de l'économie classique.

L'offre de formation dans les écoles d'art s'articulant autour de grands pôles, *art / design / communication / narration / animation / etc.*, les professions d'artiste, de créateurs, constituent naturellement ses principaux débouchés. **Cependant, les capacités d'adaptation, d'autonomie et de polyvalence développées au cours de ces études permettent aux diplômés de rester ouverts à tous les autres secteurs de la création**, et également **d'évoluer dans les champs de la communication, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de l'enseignement artistique, de la médiation des publics, de la curation** (commissariat d'exposition), **de la critique** (presse spécialisée), **ainsi que de la régie culturelle ou technique**.

Les métiers en perspective

- **métiers de la création plastique et du design** : création artistique plasticienne, design d'objet / d'espace / graphique / produit / industriel / textile / mode / sonore / culinaire / etc., architecture, scénographie, artisanat d'art, etc.

- **métiers de la communication, de l'information, de l'audiovisuel et du numérique** : infographie, création audiovisuelle, multimédia, web design, game design, conception visuelle, character design, photographie, journalisme, critique d'art, relations publiques, organisation événementielle, etc.

- **métiers de l'édition** : graphisme, rédaction spécialisée en art, bande dessinée, illustration, reliure, métiers du livre, etc.

- **métiers de la production et de la diffusion** : assistantat d'artiste, régie d'exposition, commissariat d'exposition, mission culturelle, galeriste, entreprise ou salariat d'une société de production, d'une entreprise de production ou de transport d'œuvre d'art, de commandes publiques, etc.

- **métiers de la régie des œuvres d'art et du spectacle vivant** : régie d'œuvres et d'expositions, montage d'exposition, direction technique, régie son / lumière du spectacle vivant, etc.

- **métiers de l'enseignement, de la médiation, de la culture et du patrimoine** : enseignement artistique en école supérieure d'art, enseignement d'arts plastiques en collège ou lycée, médiation d'exposition, animation culturelle, animation d'ateliers d'arts, gestion des établissements et projets culturels, conservation du patrimoine, restauration d'œuvres d'art, etc.

Une grande variété et richesse de métiers, pour lesquels la qualification est dispensée par les enseignements artistiques, s'offrent donc en débouchés à ces formations faisant suite à la CPES-CAAP ; **tous reposant sur la relation directe aux œuvres et à la création**, ainsi que sur les **échanges, la collaboration et le contact avec les publics**.

Quelques conseils pour cette année de CPES-CAAP

Des bibliographies incitatives seront distribuées par composante d'enseignement.

Quelques revues

- **Art Press - anciens numéros au CDI**
- **Connaissance des Arts - au CDI**
- **Beaux-Arts magazine - au CDI**
- **Hey !** (arts graphiques, arts urbains, illustration, bande dessinée, tatouage, etc.) - **au CDI**
- **Roven** (revue dédiée au dessin contemporain - un numéro par an) - **anciens numéros au CDI**
- **Mouvement** (revue dédiée à la création contemporaine transversale) - **anciens numéros au CDI**
- **Toilet Paper** (revue strictement visuelle éditée par l'artiste Maurizio Cattelan et le photographe Pierpaolo Ferrari)
- **The Drawer** (revue dédiée au dessin contemporain - deux numéros par an)

Quelques revues gratuites (et/ou en ligne)

- **Offshore** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://offshore-revue.fr/site/> – actualité artistique Languedoc-Roussillon – 3 numéros par an) - **au CDI**
- **La Belle Revue** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.labelle revue.org/> – revue d'art contemporain en Centre-France – 1 numéro par an)
- **Hors d'Œuvre** (gratuit, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.interface-art.com/horsdoeuvre/> – journal de l'art contemporain Dijon-Bourgogne-France-Europe – 3 numéros par an)
- **Point Contemporain** – nombreux articles en ligne de la version papier de cette revue d'actualité de l'art contemporain : <http://pointcontemporain.com/>
- **02 ou ZéroDeux** (gratuite, disponible dans les lieux d'art et en ligne : <http://www.zerodeux.fr/> – revue d'art contemporain pour l'ouest de la France – 4 numéros par an)
- **ZéroQuatre** (anciens numéros consultables en ligne : <http://zeroquatre.fr/> – revue d'art contemporain en Rhône-Alpes)
- **Facettes** (gratuite et disponible en ligne : <http://www.50degresnord.net/REVUE-FACETTES> – revue d'art contemporain en Nord-Pas-de-Calais, Wallonie et Bruxelles – 1 numéro par an)
- **Marges** (numéros antérieurs à 2015 disponibles gratuitement en ligne : <http://marges.revues.org/71> - revue d'art contemporain en ligne éditée par les Presses Universitaires de Vincennes – 1 à 2 numéros par an)
- **20/27** revue critique de l'art contemporain (numéros antérieurs à 2013 disponibles gratuitement en ligne) : <http://www.m19.fr/2027revue.html>
- **Le Châssis** webzine de la revue artistique du même nom, qui propose de nombreux articles sur l'actualité artistique ainsi que la possibilité de lire les articles des anciens numéros de la revue papier : <http://lechassis.fr/category/webzine/>

Quelques sites et ressources Internet

- **Beaux Arts** : <https://www.beauxarts.com/> - le site internet de *Beaux Arts magazine* dont une partie est accessible même hors abonnement (articles d'actualité, vidéo, interview)
- **artpress.com** : <https://www.artpress.com/> - site internet de ArtPress magazine dont une partie est accessible même hors abonnement (articles critiques et d'actualité, archives, dossiers thématiques)
- **Paris-Art.com** : <http://www.paris-art.com/> - actualité artistique, photo, design, danse, sur toute la France
- **devenir.art** : <https://devenir.art/> - arts visuels en Région Centre-Val de Loire
- **AWARE** : https://awarewomenartists.com/a_propos/ - Archives of Women Artists Research & Exhibitions, revue en ligne sur l'actualité et l'Histoire des femmes artistes au XXe siècle
- **Jeunes Critiques d'art** : <https://jeunescritiquesdart.org/> - articles critiques sur l'actualité de l'art et des expositions
- **News Art TodayTV – La Chaîne de l'art contemporain** : <http://newsarttoday.tv/> - artistes, critiques, galeries, expositions, salons, biennales, etc. présentés sous forme de courtes séquences filmées et reportages (teaser et reportages complets), avec près de 2000 vidéos à consulter en ligne, classées par artistes / lieux d'exposition / thème / ville
- **BSAD – Base Spécialisée Art & Design** : <http://www.bsad.eu/> - trouver des articles de revues spécialisées en art et en design, à partir d'un sujet, d'un artiste, d'un auteur – réseau des Bibliothèques d'art en réseau (BEAR)
- **Bibliothèque de l'Ensa de Bourges** - catalogue en ligne pour les étudiant·es <https://www.ensa-bourges.fr/index.php/fr/ecole/bibliotheque>
- **L'Agenda du Dessin Contemporain** : <http://ledessincontemporain.com/otw-portfolio-category/recentes/> - site consacré aux artistes et événements liés aux pratiques graphiques contemporaines, en France et à l'international
- **Video Data Bank** : <http://www.vdb.org/> - plate-forme de vidéos d'artistes contemporains, présentant une très vaste collection de vidéos accessibles gratuitement et dans leur intégralité
- **Ubu.com** : <http://ubu.com/> - très vaste et riche plate-forme (en anglais) de supports d'avant-garde (musique, vidéo, danse, écrits, etc.), surtout intéressante pour les vidéos d'artistes rares (<http://www.ubu.com/film/>), classées par artistes
- **24-25** : <http://24-25.fr/> - moteur de recherche dans les archives et collections audiovisuelles françaises consacrées aux images en mouvement : cinéma d'avant-garde et expérimental, films d'artistes, art vidéo, cinéma d'exposition, etc.
- **Le portail du design** : <http://www.lescollectionsdesign.fr/>
- **Graffiti.org** : <http://www.graffiti.org> - parcours très large du graffiti contemporain à travers le monde
- **Eternal Network** : <http://www.eternalnetwork.fr/actualite> - association basée à Tours, qui accompagne et diffuse les projets d'art contemporain dans l'environnement urbain, les établissements publics, les monuments historiques, le milieu rural, etc.

- **Cnap** : <http://www.cnap.fr/> - Centre national des Arts plastiques
- **Contemporain.com** : <http://www.contemporain.com/> - portail sur le monde contemporain, art, architecture, danse, design, musique, théâtre
- **Artistes-contemporains.com** : <http://www.artistes-contemporain.com/> - site sur les artistes célèbres de l'art contemporain
- **Panorama /// Art Contemporain** : <http://crennjulie.com/2014/06/16/panorama-art-contemporain/> - le blog de Julie Crenn, critique d'art et commissaire d'exposition
- **Numeridanse** : <http://www.numeridanse.tv/fr/> - vidéothèque internationale de danse en ligne, où l'on peut voir gratuitement des extraits d'œuvres et des spectacles entiers, des documentaires
- **Envie d'Art** : <http://www.enviedart.com/accueil> - galerie en ligne
- **Guide-artistique.com** : <http://www.guide-artistique.com/> - site de références artistiques, de matériel et techniques, et annuaire des sites musées et lieux d'art

Quelques émissions à regarder, écouter ou podcaster

- **Atelier A** sur Arte – courte interview filmée (6 à 10') autour du travail d'un artiste contemporain de la nouvelle génération dans son atelier, pendant la réalisation d'une de ses pièces, ou durant l'installation d'une exposition — plus de 200 vidéos à consulter :
<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014311/l-atelier-a/>
- **Tracks** sur Arte - émission de reportages (42') explorant la culture geek, les musiques actuelles, le cinéma et les formes artistiques émergentes, sur l'antenne ou en replay :
[https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014037/tracks/?xtor=SEC-702-Chaine-Generique--\[\]&gclid=EAIaQobChMlIfX06Zy-6wIVgeJ3Ch0QMQ8_EAAYASAAEGJAPvD_BwE](https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014037/tracks/?xtor=SEC-702-Chaine-Generique--[]&gclid=EAIaQobChMlIfX06Zy-6wIVgeJ3Ch0QMQ8_EAAYASAAEGJAPvD_BwE)
- **Herstory** sur Youtube - interviews d'artistes et d'acteur·rices engagé·es du monde de l'art qui interrogent les mécanismes qui ont présidé à l'établissement d'une histoire de l'art univoque, homogène mais excluante : <https://www.youtube.com/channel/UCMjxRjc2pYwpW6nX-wxgR8Q>
- **La Grande Table** en podcast sur France Culture - magazine culturel sur des domaines artistiques variés autour d'invités traitant de l'actualité (30' – 2424 épisodes) :
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-1ere-partie>
- **La Dispute** en podcast sur France Culture - revue critique, abordée par discipline en fonction de l'actualité culturelle (60' – 1901 épisodes) :
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-dispute>
- **L'art et la matière** en podcast sur France Culture - Jean de Loisy analyse une œuvre en compagnie d'artistes et d'auteur·rices (60' – 533 épisodes) :
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-art-est-la-matiere>
- **Le Rayon BD** en podcast sur France Culture - cette émission traite de la bande dessinée avec des invité·es autour d'un album, d'un·e auteur·rice, d'un genre, etc. (30' – 78 épisodes) :
<https://www.franceculture.fr/emissions/le-rayon-bd>

Quelques lieux d'expositions

Bourges

- **La Box** – galerie de l'École Nationale Supérieure d'Art (art contemporain)
- **Le Transpalette** – Antre-Peaux (Centre d'art contemporain, friche culturelle)
- **La Transversale** – espace de rencontres et d'expositions d'art contemporain, lycée Alain-Fournier
- **Château d'eau – Château d'art**, place Séraucourt
- **Musée Estève** – Hôtel des Échevins (collection M. Estève et quelques œuvres d'art moderne)
- **Musée du Berry** – Hôtel Cujas (musée historique + expositions ponctuelles) – **fermé jusqu'en 2028**

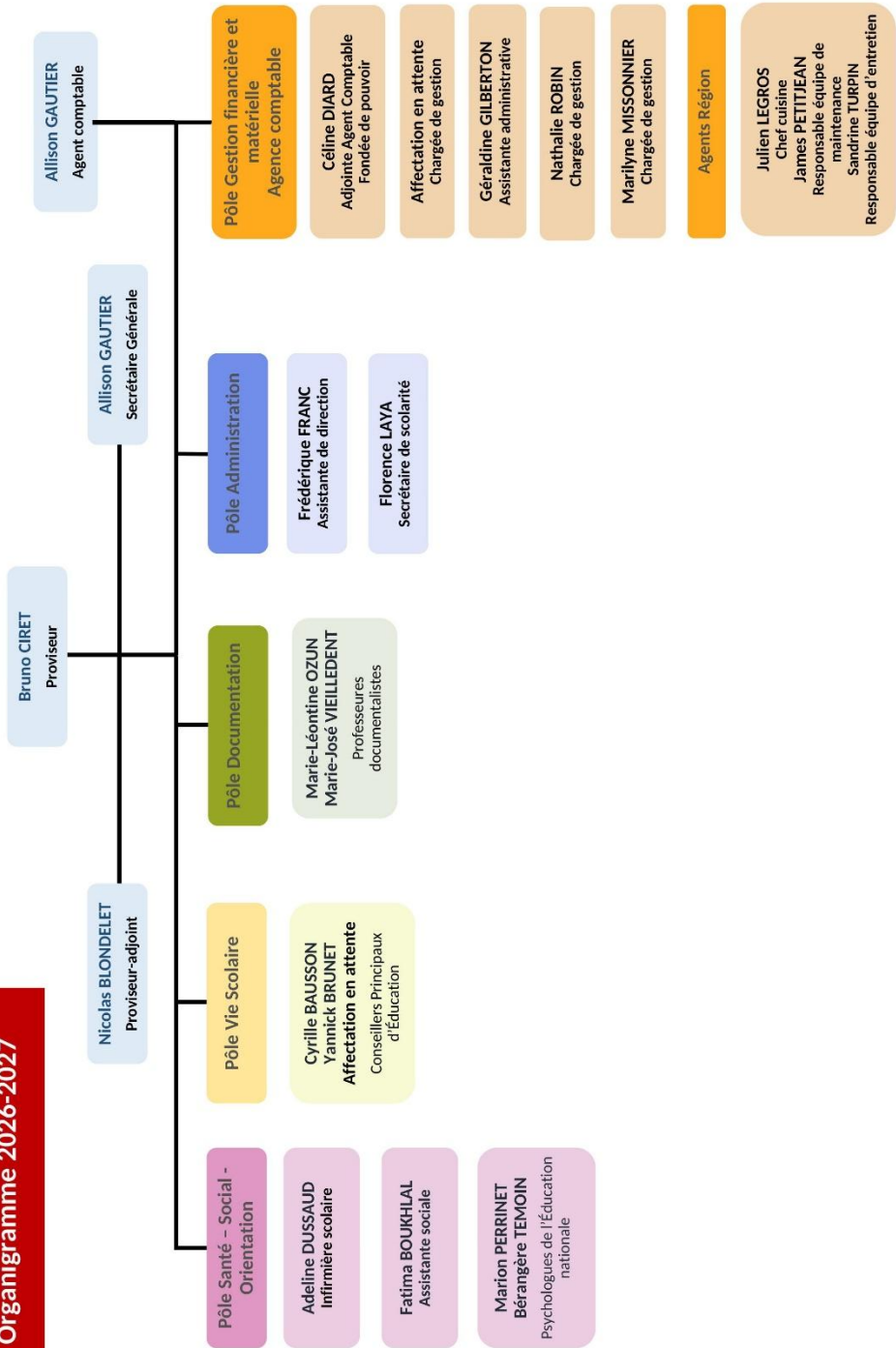
À proximité (dans le département ou limitrophe)

- **Centre de Céramique Contemporaine** – La Borne, Henrichemont (programmation partagée entre céramique contemporaine et poterie artisanale)
- **Street Art City** – Lurcy-Lévis, dans l'Allier : complexe architectural désaffecté et friche dédiés au street art, avec de nombreuses expositions, une cinquantaine de peintures murales, des espaces entièrement personnalisés par les artistes (Hôtel 128), des résidences d'artistes et des ateliers publics (initiative privée – entrée payante et assez chère – <https://www.street-art-city.com/>)

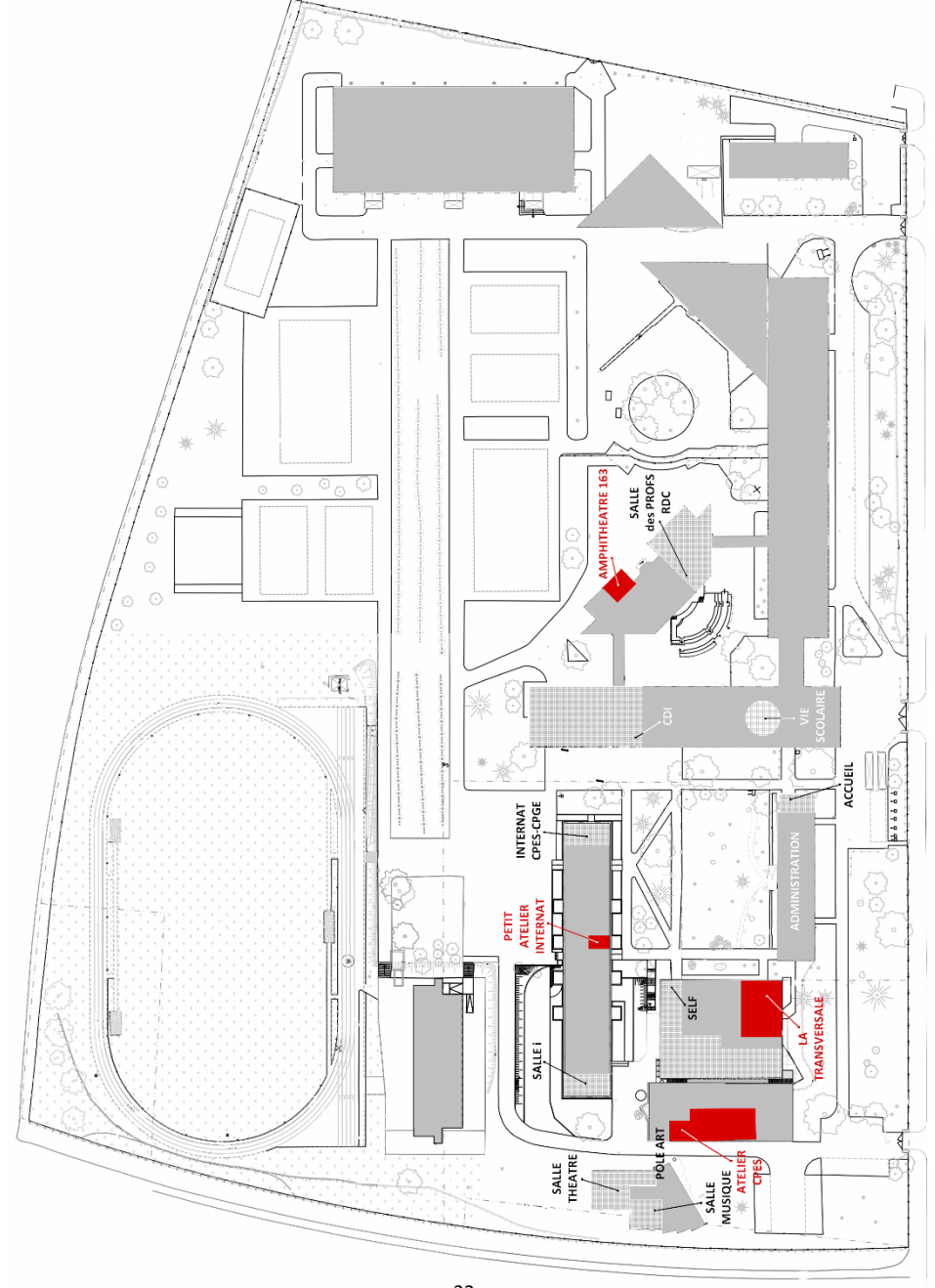
Dans la région Centre

- **Musée de l'Hospice Saint-Roch** – Issoudun, dans l'Indre, proche de Châteauroux (musée historique, art moderne, art contemporain, arts graphiques, cabinet de curiosité, parc de sculptures – collection permanente et expositions temporaires)
- **Galerie Marcel Duchamp** – École municipale des Beaux-Arts de Châteauroux (exposition des artistes contemporain·nes en résidence)
- **La Fondation du Doute** – Blois (collection Fluxus)
- **Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCCCOD)** – Tours (centre d'art contemporain – expositions)
- **Le Château** – Tours (expositions photographiques, antenne du musée du Jeu de Paume de Paris)
- **Les Turbulences - Frac Centre** – Orléans (Fond Régional d'Art Contemporain spécialisé dans l'architecture et ses liens avec l'art contemporain – collection de maquettes, projets, architectures utopiques et expositions temporaires)
- **Les Tanneries - Centre d'art contemporain** – Amilly, proche de Montargis, dans une ancienne tannerie industrielle
- **La Chapelle - Espace d'art contemporain** – Pithiviers, chapelle du musée (art contemporain)
- **Le Garage - espace d'art contemporain** – Amboise (art contemporain)
- **Chaumont sur Loire** – Festival des jardins, collection et exposition d'art contemporain, parc de sculptures (art contemporain)

Lycée Alain-Fournier Organigramme 2026-2027



Plan du lycée Alain-Fournier



Plan de Bourges et principaux lieux visités



La TRANSVERSALE - Espace d'expositions contemporaines du lycée Alain-Fournier

La Transversale, galerie d'expositions, de rencontres et d'expérimentations contemporaines du lycée Alain-Fournier, est un lieu d'expositions temporaires, de rencontres d'artistes et de professionnel·les invité·es, de performances, de concerts, de résidences et de formation (workshop, ateliers d'initiation, conférences, etc.) ; cette galerie de 74 m² n'est pas seulement destinée au seul public scolaire : c'est un **espace ouvert sur la ville et au public extérieur**, accueilli et accompagné lors des vernissages, des manifestations et des expositions (sur rendez-vous durant les jours ouvrés de la semaine, sauf exposition d'été), avec une médiation des étudiant·es de la CPES-CAAP.

Le nom de **La Transversale** a été choisi en lien avec l'approche croisée des disciplines artistiques, des domaines perméables traversés et enseignés en CPES-CAAP, et présentés dans cet espace d'exposition. Mais aussi en tant que tentative de désigner cette année préparatoire comme un "*biais*", un chemin diagonal et traversant pour les étudiant·es, afin de mieux atteindre leur orientation.

La Transversale est aussi une **galerie d'essai : espace pédagogique d'exposition et d'évaluation** (exercices d'accrochages lors du Module Exposer, lieu de présentation pour les Bilans du second semestre, lieu de formation et de réflexion aux pratiques et métiers de l'exposition — commissariat, régie, médiation —, lieu d'exposition du travail des étudiant·es dans le cadre du cycle *Préquelle*, etc.), où les étudiant·es de la CPES-CAAP peuvent **expérimenter des formes de présentation variées de leur production plastique**. Expositions, assistantat d'artiste, et aide au montage d'expositions menés permettent alors aux étudiant·es d'observer les effets produits par ces diverses modalités de présentation des œuvres et productions plastiques **en tant qu'approche des interactions complexes du questionnement artistique**.

Les étudiant·es donc amené·es à engager une réflexion sur **la relation de l'œuvre à son dispositif de présentation** (cadre, socle, cimaise, etc.), **au lieu** (mur, sol, espace fermé ou ouvert, in situ, etc.) ainsi qu'**au spectateur** (frontalité, englobement, parcours, etc.).

La Transversale est donc bien aussi un **lieu de formation et de rencontres** des étudiant·es autour de l'**exposition comme objet** (objet technique et objet de réflexion), autour des **métiers de l'exposition** (commissariat, régie, médiation, etc.), de **mise en regard et en espace de leur propre travail plastique**, permettant aussi bien une **prise en compte de l'effet recherché**, qu'une **prise en compte du spectateur** : accrochage, mise en espace, mise en scène, frontalité, circulation, parcours, participation ou passivité du spectateur, etc.

La Transversale accueille **quatre à cinq expositions par an**, d'une durée d'un à deux mois. **Son exploitation, sa gestion et sa programmation** sont établies par les **professeur·es enseignant·es en Arts plastiques du lycée et de la CPES-CAAP**, par le **Proviseur de l'établissement**, et sur **propositions des étudiant·es de la CPES-CAAP** (Module en autonomie Commissariat), sur invitation d'artistes et d'intervenant·es, et **organisée en partenariat** (Ensa Bourges - La Box, Antre Peaux - Transpalette, FRAC Centre-Val de Loire, etc.).

Y sont aussi présentés des **travaux d'arts plastiques des lycéen·nes et/ou des étudiant·es** (Portes-ouvertes du lycée Alain-Fournier) ainsi que ***Préquelle*, exposition annuelle des étudiants de la CPES-CAAP**.

LYCÉE ALAIN-FOURNIER

50, rue Stéphane Mallarmé
BP 4068

18 028 BOURGES Cedex

tél. — 02 48 23 11 88

ce.0180005h@ac-orleans-tours.fr

Professeur Coordinateur Emmanuel Ygouf

emmanuel.ygouf@ac-orleans-tours.fr

<http://laf-bourges.fr>

[http://facebook.com/Cpes-Caap Alain-Fournier](http://facebook.com/Cpes-Caap-Alain-Fournier)

<https://www.instagram.com/latransversale/>

